

INSCRIPTIONS 2026/2027

**MUSIQUE**

*Horaires traditionnels  
(Cours hors temps scolaire)*

# INTÉGRER LE CONSERVATOIRE

Toute admission en MUSIQUE au Conservatoire de Strasbourg se fait sur concours d'entrée ou test d'aptitude.

Avant de s'inscrire, il est indispensable de prendre connaissance des **limites d'âge** ainsi que des **conditions et épreuves d'admission**.

L'inscription se fait exclusivement en ligne, sur notre site Internet :

⇒ [www.conservatoire.strasbourg.eu](http://www.conservatoire.strasbourg.eu) > **Inscriptions** > Horaires traditionnels musique

ou en cliquant sur les liens marqués du symbole « > » dans la version numérique de la présente plaquette.

---

## **Informations importantes :**

*Les frais d'inscription au concours (40 €), à payer en ligne lors de l'inscription, ne sont pas remboursables même en cas d'absence au concours (quel que soit le motif), de désistement ou de candidature non conforme. Avant de compléter la procédure, assurez-vous de remplir les conditions nécessaires et d'être disponible aux dates indiquées.*

*Les candidats étrangers hors Union Européenne doivent prendre contact avec le Consulat français dans leur pays d'origine afin de connaître les démarches à suivre pour l'obtention du Visa étudiant-concours.*

Pour tout renseignement : [\*\*conservatoire-scolarité@strasbourg.eu\*\*](mailto:conservatoire-scolarité@strasbourg.eu)

---

## Je veux m'inscrire en INSTRUMENT (hors jazz) ou en INITIATION MUSICALE

- Je suis débutant et je suis né en 2020 :  
Je m'inscris aux tests d'admission en **INITIATION MUSICALE** .....page 4
- Je suis débutant et je suis né avant ou après 2020 :
  - **je suis né après 2020** : je dois attendre l'année de mes 6 ans pour m'inscrire en initiation musicale ou m'adresser à une école de musique.
  - **je suis né avant 2020** : je dois débiter un instrument dans une école de musique avant de m'inscrire au concours d'entrée au Conservatoire.
- Je joue déjà d'un instrument :  
Je vérifie sur le tableau des limites d'âge que j'ai le niveau demandé pour mon âge, puis je m'inscris au concours d'entrée .....page 5

## Je veux m'inscrire en CHANT (hors jazz)

- Je suis né en 2020 :  
Je m'inscris au test d'admission en **INITIATION MUSICALE** .....page 4
- J'aurai de 7 à 14 ans au 31 décembre 2026 :  
Je m'inscris au concours d'entrée en **MAÎTRISE** .....page 12
- J'aurai 15 ans ou plus au 31 décembre 2026 :  
Je m'inscris au concours d'entrée en **CHANT SOLISTE (lyrique)** .....page 9  
Je m'inscris au concours d'entrée en **CHANT POLYPHONIQUE** .....page 13

## Je veux m'inscrire dans d'AUTRES DISCIPLINES

(Jazz, Accompagnement, Composition, Culture, Direction...).....page 14

# DÉBUTANTS

- Les cursus débutants s'adressent exclusivement aux **enfants de 6 ans** (nés en 2020).

## INITIATION MUSICALE

➤ [Inscriptions du 1er AVRIL au 15 MAI 2026](#)

**Dates des tests : 22, 23 et 24 juin 2026 (2 séances obligatoires)**

CONDITIONS D'ACCÈS	Avoir <b>6 ans</b> au 31 décembre de l'année de l'admission
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	Les tests se déroulent en deux séances obligatoires, au cours desquelles sont évaluées les aptitudes de l'enfant à travers des jeux de rythme et de chant. Aucun chant ou morceau n'est à préparer pour ces séances.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours collectif 1h/semaine, le mercredi matin ou après-midi (choix du groupe dans la limite des places disponibles)</li><li>• Après-midi dédiée à la présentation des instruments le <b>samedi 17 octobre 2026</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Instruments présentés en 26/27 : clarinette, saxophone, cor, trompette, trombone, violon/alto, violoncelle, accordéon, harpe, viole de gambe, voix.</li></ul></li><li>• Ateliers découverte d'une sélection d'instruments sur une période d'entre 8 et 10 semaines au printemps (deuxième déplacement hebdomadaire nécessaire)</li></ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Selon avis des professeurs, une discipline instrumentale (parmi une liste de 5 choisies par l'élève) ou vocale (maîtrise) est proposée. <b>Récompense : admission en Cycle I dans la discipline attribuée</b>

## NON-DÉBUTANTS

- À partir de 7 ans (âge au 31 décembre de l'année de l'admission)
- Les candidats présentant le concours d'entrée doivent respecter les limites d'âge et de niveau (**page 15**).
- Il est interdit de se présenter plus de trois fois dans le même cycle.

## DISCIPLINES INSTRUMENTALES classiques (hors Accompagnement)

<p><b>Cycles I, II et COA :</b></p> <p>➤ <a href="#"><u>inscriptions du 1er JUIN au 15 JUILLET 2026</u></a></p>	<p><b>Date du concours :</b> <b>du 31 août au 5 septembre 2026</b></p>
<p><b>Spécialisation :</b></p> <p>➤ <a href="#"><u>inscriptions du 1er JUIN au 15 JUILLET 2026</u></a></p>	
<p><b>CPDN/CPES :</b></p> <p>➤ <a href="#"><u>inscriptions du 15 MARS au 15 MAI 2026</u></a></p>	<p><b>Date du concours :</b> <b>du 29 juin au 3 juillet 2026</b></p>

## CYCLE I

CONDITIONS D'ACCÈS	à partir de 7 ans ; voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (5 à 7 ans en ORGUE)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ou deux pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <a href="#">liste d'œuvres de référence</a> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : <b>3 minutes</b> maximum;</li> <li>• Lecture à vue (sauf pour les enfants de 7 ans). <ul style="list-style-type: none"> <li>○ pour les candidats en <b>harpe</b>, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.</li> </ul> </li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante instrumentale : cours individuel 40 min/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• 1 pratique collective (obligatoire à partir de la 4<sup>ème</sup> année) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Initiation à l'orchestre (obligatoire pour les <b>cordes</b> et pour les <b>vents</b>)</li> <li>○ Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons...)</li> <li>○ Chœur</li> <li>○ Musique de chambre</li> <li>○ Ateliers d'improvisation</li> </ul> </li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE <b>Récompense : admission en Cycle II</b>

## CYCLE II

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <a href="#">liste d'œuvres de référence</a> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : <b>7 minutes</b> maximum;</li> <li>• Lecture à vue. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ pour les candidats en <b>harpe</b>, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.</li> </ul> </li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante instrumentale : cours individuel 45 min/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• 1 pratique collective obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Orchestre (obligatoire pour les <b>cordes</b> et pour les <b>vents</b>)</li> <li>○ Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons...)</li> <li>○ Chœur</li> <li>○ Musique de chambre</li> <li>○ Ateliers d'improvisation</li> </ul> </li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Brevet d'études musicales (BEM)</b> , composé de 3 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE dans la discipline dominante, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> </ul>

## CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (COA)

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux ou trois pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <a href="#">liste d'œuvres de référence</a> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : <b>12 minutes</b> maximum;</li> <li>• Lecture à vue. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ pour les candidats en <b>harpe</b>, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.</li> </ul> </li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : facultatif (après validation de l'UE du Cycle II)</li> <li>• 1 pratique collective obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Orchestre (obligatoire pour les <b>cordes</b> et pour les <b>vents</b>)</li> <li>○ Brass Band</li> <li>○ Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons...)</li> <li>○ Chœur</li> <li>○ Musique de chambre</li> <li>○ Pratique collective improvisée</li> </ul> </li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Certificat d'études musicales (CEM)</b> , composé de 3 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE dans la discipline dominante, niveau COA</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> </ul>

## CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans (éventuellement en parallèle à la CPES)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée : <i>L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pièce à choisir dans une liste-réservoir (pour les <b>percussions</b> : deux pièces);</li> <li>• Une pièce au libre choix du candidat (pour les <b>percussions</b> : trois pièces).</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>• UE de Formation musicale : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Module FM COA écrit</li> <li>○ Module FM COA oral</li> </ul> </li> <li>• UE de Culture et écriture : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Module Écriture</li> <li>○ Module Histoire de la musique</li> <li>○ Module Analyse</li> </ul> </li> <li>• UE de Musique de chambre (sauf organistes ; au lieu, UE spécifique (Improvisation, Harmonie...))</li> <li>• UE de Pratique collective / UEs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Instruments d'orchestre : orchestre symphonique, orchestre d'harmonie ou autres ensembles</li> <li>○ Pianistes, guitaristes, organistes : UEs spécifiques (accompagnement, basse continue...)</li> </ul> </li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	ANNÉE 1 : contrôle dans la discipline dominante, examens modules ANNÉES 2 et 3 : examens obligatoires en toutes disciplines <b>Récompense : Diplôme national d'études musicales (DNEM)</b> , composé de 5 UEs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE dans la discipline dominante, niveau CPDN</li> <li>• UE de Formation Musicale, niveau COA (2 modules)</li> <li>• UE de Culture et écriture (3 modules)</li> <li>• UE de Musique de chambre (ou UE spécifique)</li> <li>• UE de Pratique collective (ou UE spécifique)</li> </ul>

## CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES)

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans (éventuellement en parallèle au CPDN)
ÉPREUVES D'ADMISSION	<p>Concours d'entrée : <i>L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pièce à choisir dans une liste-réservoir (pour les <b>percussions</b> : deux pièces);</li> <li>• Une pièce au libre choix du candidat (pour les <b>percussions</b> : trois pièces).</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>• UE de Formation musicale : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Module FM COA écrit</li> <li>○ Module FM COA oral</li> </ul> </li> <li>• UE de Culture et écriture : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Module Écriture</li> <li>○ Module Histoire de la musique</li> <li>○ Module Analyse</li> </ul> </li> <li>• UE de Musique de chambre (sauf organistes ; au lieu, UE spécifique (Improvisation, Harmonie...))</li> <li>• UE de Pratique collective / UEs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Instruments d'orchestre : orchestre symphonique, orchestre d'harmonie ou autres ensembles</li> <li>○ Pianistes, guitaristes, organistes : UEs spécifiques (accompagnement, basse continue...)</li> </ul> </li> <li>• UE d'Initiation à la pédagogie (ou, pour les étudiants étrangers, UE Français)</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	<p>Validation d'un volume horaire global de 750 heures de cours</p> <p>Obligation de se présenter à au moins 2 concours d'entrée dans des établissements d'enseignement supérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Récompense : attestation de cursus</b></li> </ul>

## SPÉCIALISATION

CONDITIONS D'ACCÈS	Licence ou Master dans la même discipline
DURÉE DU CYCLE	1 ou 2 ans, à définir lors de l'entretien avec le jury
ÉPREUVES D'ADMISSION	<p>Concours d'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme libre de 15 minutes environ;</li> <li>• Entretien avec le jury.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	<p>Examen à l'issue de la dernière année</p> <p><b>Récompense : Diplôme de spécialisation</b></p>

# CHANT SOLISTE

<p><b>Cycles I, II et COA :</b></p> <p>➤ <a href="#">inscriptions du 1er JUIN au 15 JUILLET 2026</a></p>	<p><b>Date du concours : du 31 août au 5 septembre 2026</b></p>
<p><b>Spécialisation :</b></p> <p>➤ <a href="#">inscriptions du 1er JUIN au 15 JUILLET 2026</a></p>	
<p><b>CPDN/CPES :</b></p> <p>➤ <a href="#">inscriptions du 15 MARS au 15 MAI 2026</a></p>	<p><b>Date du concours : du 29 juin au 3 juillet 2026</b></p>

## CYCLE I

CONDITIONS D'ACCÈS	De la 2 <sup>e</sup> à la terminale
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pièce du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette) accompagnée au piano et chantée par cœur, au libre choix du candidat. Durée : <b>4 minutes</b> maximum;</li> <li>• Déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, avec texte en français.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours individuel 40 min/semaine + polyphonie</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE <b>Récompense : admission en Cycle II</b>

## CYCLE II

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 23 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi devra être chanté par cœur et au moins l'une des pièces devra être accompagnée au piano. Durée du programme : <b>6 minutes</b> maximum;</li> <li>• Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours individuel 45 min/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Brevet d'études musicales (BEM)</b> , composé de 3 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Chant soliste, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> </ul>

## CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (COA)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi devra être chanté par cœur et au moins l'une des pièces devra être accompagnée au piano. Durée du programme : <b>8 minutes</b> maximum;</li> <li>• Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs</li> <li>• 2 UEs complémentaires au choix : voir document « <b>Cursus Chant soliste</b> »</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Certificat d'études musicales (CEM)</b> , composé de 5 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE dans la discipline dominante, niveau COA</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> <li>• 2 UEs au choix</li> </ul>

## CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (CPDN)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans (éventuellement en parallèle à la CPES)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée : <i>L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.</i> Des œuvres au choix de genres et d'époques différentes, dont au moins une pièce <u>dans chaque catégorie</u> ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrait d'opéra, opéra-comique, opérette, oratorio, cantate, grand motet, comédie musicale, zarzuela ;</li> <li>• Mélodie française ;</li> <li>• Mélodie étrangère (song, Lied...).</li> </ul> Le répertoire choisi peut être <i>a cappella</i> ou comporter un accompagnement au piano. Le programme devra comporter au moins 3 langues différentes et devra être chanté par cœur.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>• UE de Formation musicale : module FM chant COA <u>ou</u> modules FM COA écrit + oral</li> <li>• UE de Culture et écriture : 2 modules au choix parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Module Écriture</li> <li>○ Module Histoire de la musique</li> <li>○ Module Analyse</li> </ul> </li> <li>• UE de Musique de chambre</li> <li>• UE de pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs</li> <li>• 2 UEs stylistiques au choix parmi les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chant baroque</li> <li>○ Chant contemporain</li> <li>○ Chant médiéval/Renaissance</li> </ul> </li> </ul>

VALIDATION ET RÉCOMPENSE	<p>ANNÉE 1 : contrôle (dominante)          ANNÉES 2 et 3 : examens obligatoires  <b>Récompense : Diplôme national d'études musicales (DNEM)</b>, composé de 6 UEs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Chant soliste, niveau CPES</li> <li>• UE de Formation Musicale, niveau COA (modules)</li> <li>• UE de Culture et écriture</li> <li>• UE de Musique de chambre</li> <li>• UE de Pratique collective</li> <li>• 2 UEs stylistiques au choix</li> </ul>
--------------------------	---

## CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans (éventuellement en parallèle au CPDN)
ÉPREUVES D'ADMISSION	<p>Concours d'entrée : <i>L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.</i>          Des œuvres au choix de genres et d'époques différentes, dont au moins une pièce <u>dans chaque catégorie</u> ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrait d'opéra, opéra-comique, opérette, oratorio, cantate, grand motet, comédie musicale, zarzuela ;</li> <li>• Mélodie française ;</li> <li>• Mélodie étrangère (song, Lied...).</li> </ul> <p>Le répertoire choisi peut être <i>a cappella</i> ou comporter un accompagnement au piano.          Le programme devra comporter au moins 3 langues différentes et devra être chanté par cœur.</p>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>• UE de Formation musicale : module FM chant COA <u>ou</u> modules FM COA écrit + oral</li> <li>• UE de Culture et écriture : 2 modules au choix parmi :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Module Écriture</li> <li>○ Module Histoire de la musique</li> <li>○ Module Analyse</li> </ul> </li> <li>• UE de Musique de chambre</li> <li>• UE de pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs</li> <li>• 2 UEs stylistiques au choix parmi les suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chant baroque</li> <li>○ Chant contemporain</li> <li>○ Chant médiéval/Renaissance</li> </ul> </li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	<p>Validation d'un volume horaire global de 750 heures de cours          Obligation de se présenter à au moins 2 concours d'entrée dans des établissements d'enseignement supérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Récompense : attestation de cursus</b></li> </ul>

## SPÉCIALISATION

### Chant lyrique / Chant baroque

CONDITIONS D'ACCÈS	Diplôme d'études musicales (DEM) ou diplôme étranger équivalent
DURÉE DU CYCLE	1 ou 2 ans, à définir lors de l'entretien avec le jury
ÉPREUVES D'ADMISSION	<p>Concours d'entrée (début septembre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme libre, de 15 minutes environ, tiré du répertoire de l'option choisie (lyrique ou baroque);</li> <li>• Entretien avec le jury.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	<p>Examen à l'issue de la dernière année  <b>Récompense : Diplôme de spécialisation</b></p>

# MAÎTRISE et CHANT POLYPHONIQUE

➤ [Inscriptions du 1er JUIN au 15 JUILLET 2026](#)

**Date du concours : du 31 août au 5 septembre 2026**

## CYCLE I (Maîtrise)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limites d'âge : de 7 à 10 ans
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : <b>5 minutes</b> maximum ;</li> <li>• <b>À partir de l'entrée en CM2</b>, deux épreuves de lecture à vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, sans texte ;</li> <li>○ lecture rythmique avec texte en français.</li> </ul> </li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Technique vocale : cours collectif 1h/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur de la Maîtrise 1h/semaine</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE <b>Récompense : admission en Cycle II</b>

## CYCLE II (Maîtrise)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limites d'âge : de 11 à 14 ans
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : <b>7 minutes</b> maximum ;</li> <li>• Une lecture à vue : déchiffrage d'une mélodie simple avec texte en français, accompagnée au piano.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• Technique vocale : cours collectif 1h/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur de la Maîtrise 1h/semaine</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Brevet d'études musicales (BEM)</b> , composé de 3 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Maîtrise, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> </ul> UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève

## CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (Chant polyphonique)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limites d'âge : de 15 à 17 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : <b>7 minutes</b> maximum ;</li> <li>• Un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;</li> <li>• Déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Technique vocale : cours individuel 30 min/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs 1h30/semaine</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Certificat d'études musicales (CEM)</b> , composé de 5 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Chant polyphonique, niveau COA</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> </ul>

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES)  
(Chant polyphonique)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : <b>7 minutes</b> maximum ;</li> <li>• Un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;</li> <li>• Déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;</li> <li>• Déchiffrage d'une mélodie avec texte, accompagnée au piano.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Technique vocale : cours individuel 30 minutes/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs 1h30/semaine</li> <li>• UE Polyphonies du Moyen-âge et de la Renaissance</li> <li>• UE Initiation à la direction de chœur</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Diplôme d'études musicales (DEM)</b> , composé de 5 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Chant polyphonique, niveau CPES</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau COA</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> <li>• UE Polyphonies du Moyen-âge et de la Renaissance</li> <li>• UE Initiation à la direction de chœur</li> </ul>

# AUTRES DISCIPLINES

Disciplines	Lien vers la fiche d'inscription					Cursus
	Cycle 1	Cycle 2	COA	CPES	SPE	
<b>MUSIQUE ANCIENNE</b>						
Chant baroque				<a href="#">CPDN/CPES</a>	<a href="#">SPE</a>	
<b>CLAVIERS</b>						
Accompagnement piano			<a href="#">COA, CPES, SPE</a>			<a href="#">ACC</a>
<b>JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES</b>						
Instrument et chant		<a href="#">Cycle II, COA</a>	<a href="#">CPDN/CPES</a>	<a href="#">SPE</a>		<a href="#">DJEMI</a>
<b>CULTURE MUSICALE</b>						
Formation musicale			<a href="#">CPES</a>			<a href="#">FM</a>
Culture et écriture		<a href="#">Initiation, COA, CPES</a>				<a href="#">CE</a>
Composition instrumentale, vocale et mixte			<a href="#">COA, CPES, SPE</a>			<a href="#">COMP</a>
Composition électroacoustique			<a href="#">COA, CPES, SPE</a>			<a href="#">ELEC</a>
Direction d'orchestre			<a href="#">COA, CPES, SPE</a>			<a href="#">DIRO</a>
Direction de chœur		<a href="#">Cycle I, II, COA, CPES, SPE, Atelier</a>				<a href="#">DIRC</a>

**Liens rouges** : inscriptions du **15 mars au 15 mai 2026**. Concours : **du 29 juin au 3 juillet 2026**

**Liens bleus** : inscriptions du **1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2026**. Concours : **du 31 août au 5 septembre 2026 \***

\* Exceptions :

- Direction d'orchestre : concours le **15 septembre 2026**
- Direction de chœur : concours le **16 septembre 2026**

**Limites d'âge supérieures – MUSIQUE**

(âge du candidat au 31 décembre 2026)

Sauf indication contraire, la limite d'âge inférieure est de 7 ans.

Lorsqu'une limite d'âge inférieure est précisée elle s'applique également aux cycles suivants, sauf indication contraire.

Des dérogations d'âge peuvent être accordées par la direction du Conservatoire aux candidats ayant transmis une demande écrite et motivée dans les délais impartis.

Disciplines	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	Cycle à orientation amateur (COA)	Cycle préparatoire au Diplôme National (CPDN)	Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)		
					Année 1	Année 3	
<b>Initiation musicale</b>							
<i>Enfants nés en 2020 uniquement</i>							
<b>Claviers</b>							
Piano	12	16	20	22	22	25	
Accompagnement au piano			Sur dossier		24 *	26	
Orgue	15	20	25	25	23	25	
Accordéon							
Ondes Martenot	20	25	30	30			
<b>Cordes</b>							
Alto	12	16	21	21	21	25	
Harpe							
Violon							
Violoncelle							
Guitare	12	16	21	23	23		
Contrebasse	20	30	30	30			
<b>Bois</b>							
Clarinette	12	18	21	23	23	25	
Flûte traversière							
Hautbois							
Saxophone							
Clarinette basse			30	30			
Basson	20	20	25	25			
<b>Cuivres</b>							
Cor	14	18	21	25	23	25	
Trompette							
Trombone							
Trombone basse			25				
Euphonium / Tuba	20	20					
<b>Musique ancienne</b>							
Flûte à bec, clavecin	12	18	21	24	24	27	
Pianoforte							
Traverso	9 à 15	20	30	30	25		
Viole de gambe	20						
Luth, hautbois baroque							
Violon baroque, violoncelle baroque							
Chant baroque							
<b>Percussions</b>							
Percussions	12	17	20	23	23	25	
Cymbalum	20	25	30	30			
<b>Chant</b>							
Chant soliste	15 à 17	18 à 23	25	25	25	27	
Maîtrise et Chant polyphonique	7 à 10	11 à 14	15 à 17		17 à 25		
<b>Jazz et musiques improvisées</b>							
Instrument et chant		15 à 30	30	30	25	27	
<b>Création et culture</b>							
Formation musicale					26 *	28	
Culture musicale / Écriture	Cycle d'initiation : 22		23				
Composition instrumentale, vocale et mixte			Sur dossier		27 *	29	
Composition électroacoustique							
<b>Direction d'ensembles</b>							
Direction d'orchestre			Sur dossier		25 *	27	
Direction de chœur	Sur dossier	Sur dossier					

\* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

***Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg***

*1 Place Dauphine*

*67000 Strasbourg*

**[conservatoire-scolarite@strasbourg.eu](mailto:conservatoire-scolarite@strasbourg.eu)**

**[www.conservatoire.strasbourg.eu](http://www.conservatoire.strasbourg.eu)**